

Communiqué de presse, 26 septembre 2019

Efficacité des traitements psychiatriques confirmée

Les mesures de la qualité de l'ANQ, réalisées en 2018 en psychiatrie stationnaire pour adultes – ainsi qu'en psychiatrie stationnaire d'enfants et adolescents - confirment l'efficacité des traitements psychiatriques : ils permettent de réduire l'importance des symptômes des patientes et patients pendant le séjour clinique. Les derniers résultats relatifs à la réduction de l'importance des symptômes et à la fréquence des mesures limitatives de liberté des cliniques psychiatriques suisses sont maintenant disponibles. Ils peuvent être consultés en ligne jusqu'à l'échelon du site clinique.

En 2018, 88 cliniques de psychiatrie pour adultes et 32 cliniques de psychiatrie d'enfants et d'adolescents ont participé au relevé national des données. Pour les patientes et patients stationnaires, les mesures portaient sur l'ampleur de la limitation due à des symptômes physiques et psychiques (importance des symptômes), ainsi que sur le nombre de mesures limitatives de liberté (MLL). Grâce aux mesures de l'ANQ et à la publication transparente des résultats, les cliniques bénéficient de données importantes qui leur permettent, au sens d'un benchmarking, de se comparer avec d'autres cliniques et de poursuivre l'amélioration de leur qualité.

Importance des symptômes avec valeurs d'admission légèrement en hausse

La tendance des dernières années se confirme : lorsque les patientes et patients sont admis en clinique, ils présentent d'année en année un degré d'importance des symptômes légèrement plus élevé. Cependant, le traitement psychiatrique permet aussi de réduire davantage cette importance en hausse. L'importance des symptômes est relevée à l'admission et à la sortie de clinique, tant par le personnel soignant que par les patientes/patients eux-mêmes. Les résultats 2018 de l'ANQ montrent que l'importance des symptômes a pu être réduite dans toutes les cliniques de psychiatrie pour adultes, ainsi que de psychiatrie d'enfants et d'adolescents. Cela confirme l'efficacité des traitements psychiatriques.

Aucune hausse des mesures limitatives de liberté

La proportion de MLL est restée identique en psychiatrie pour adultes : les cliniques de soins aigus et de premier recours ont documenté une ou plusieurs MLL chez 8 pourcent des patients, les cliniques spécialisées chez 1 pourcent des patients ; les cliniques spécialisées dans le traitement des troubles liés aux addictions n'ont pas signalé de MLL. Avec 8 pourcent, la proportion de MLL appliquées en psychiatrie d'enfants et d'adolescents était nettement inférieure à celle de l'année précédente. Lors de l'interprétation de ces chiffres, il convient de noter que moins de MLL ne rime pas automatiquement avec meilleure qualité - le concept clinique et le collectif de patients respectifs doivent également être pris en compte.

Ne convient pas à l'établissement de classements des hôpitaux/cliniques

Aucun classement sérieux ne peut être établi à partir des résultats de mesure de l'ANQ. Chaque résultat ne représente qu'un seul aspect de la qualité et ne permet pas de tirer des conclusions sur la qualité globale d'un hôpital / d'une clinique. Les classements établis à partir des résultats de plusieurs mesures de l'ANQ ne sont pas non plus justifiables.



Rapports avec graphiques

- Psychiatrie pour adultes :
 - [Cliniques de soins aigus et de premier recours](#)
 - [Cliniques spécialisées](#)
 - [Cliniques spécialisées dans le traitement des troubles liés aux addictions](#)
- [Psychiatrie d'enfants et d'adolescents](#)

Contact

Dr Johanna Friedli, responsable Psychiatrie
Tél. 031 511 38 47, johanna.friedli@anq.ch

L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de la qualité dans le domaine des soins aigus, de la réadaptation et de la psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont l'Association faîtière des hôpitaux H+, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) constitue la base des activités à but non lucratif de l'association.

Plus d'informations : anq.ch